

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 V 2 Vœu relatif à l'ouverture d'un accès supplémentaire et à la mise en valeur du cimetière de Montmartre.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la renommée historique, culturelle et patrimoniale du cimetière de Montmartre ;

Considérant son attrait touristique ;

Considérant la superficie du cimetière – un des plus vastes espaces verts du 18^{ème} arrondissement – et son emplacement au sein du quartier Grandes-Carrières Clichy ;

Considérant la biodiversité présente dans le cimetière ;

Considérant que l'unique entrée du cimetière de Montmartre, rue Rachel, limite grandement son accès et la possibilité pour les touristes et les riverains de le traverser ;

Considérant que ce projet est susceptible de valoriser le 18^{ème} dans son ensemble ;

Vus les travaux antérieurs du conseil de quartier et la visite technique du cimetière effectuée par les membres de la précédente équipe d'animation ;

Prenant acte du fait que les riverains et habitants du 18^{ème} ne peuvent pas davantage profiter du cimetière de Montmartre comme un espace de calme et de verdure au cœur de la ville, qu'aucune initiative culturelle ou artistique n'y est organisée s'inspirant de l'expérience du cimetière du Père Lachaise, qui, en 2010, avait présenté une exposition de photos de Jean-Claude Garnier, ou encore sur l'expérience du cimetière de Loyasse à Lyon, qui, en septembre 2013, avait accueilli une exposition de photos et des représentations musicales ;

Sur la proposition de M^{me} Danielle FOURNIER et des élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

- soit envisagée dans un premier temps la réouverture de la grille située rue Joseph de Maistre,
- soit lancée une étude de faisabilité relative à la création d'une autre entrée rue Ganneron, en prenant en compte l'expertise effectuée par les membres du conseil de quartier, qui permettrait aux habitants de traverser le cimetière,
- soit lancée une réflexion sur le devenir du cimetière de Montmartre, l'organisation d'évènements culturels tels que des expositions, des installations d'artistes, des concerts ou lectures, activités de relaxation etc., tout en respectant sa fonction première de recueillement.